



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E176157

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2025

ÉDITÉ LE 18/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/10/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2018B01211

Siret : 843 094 939 00017

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 3701049

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T17793-1

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T17793-1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : ECO-LOGIS HABITAT CONSEIL

6059 AVENUE DE L'INDUSTRIE
ZI DU MARTRAY
14730 GIBERVILLE

Téléphone : 02 31 83 83 60

Fax :

Portable :

Site Internet : www.eco-logishabitatconseil.com/

E-mail : contact@eco-logishabitatconseil.com

Responsabilité légale :
SAULNIER TONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	15/12/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	07/11/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Chauffagiste, Couvreur)	07/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	15/12/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/12/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	12/12/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/04/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.